Image not found or type unknown

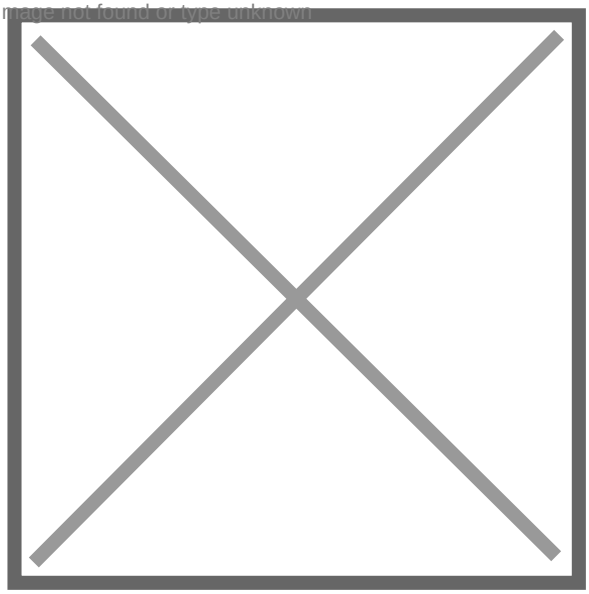

Congés imposés et jugement de divorce

Par **vava77**, le **06/09/2017** à **08:34**

Bonjour,
Mon employeur m'impose 2 semaines de congés payés en aout et 1 semaine entre noel et jour de l'an.
Mon jugement me dit "partage des vacances scolaires à part égale.
Une année en Aout et puis l'autre en juillet. Du coup 1 année sur 2 je n'aurai plus de vacances avec mes enfants et l'autre 1 semaine seulement car à cheval sur fin juillet / début août. Puis en décembre 1 année sur deux plus de vacances.

de plus je dois assurer seule 4 jours de mes congés pour 1 suivi en secteur hospitalier pour mon enfant en maladie longue durée.
Puis je imposer au papa le partage de ces rendez vous médicaux?
Merci.
Cordialement.
Vava.

Par **morobar**, le **06/09/2017** à **09:04**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas imposer:
a) à l'employeur quoique ce soit car la fixation et l'ordre des départs en congés est une prérogative exclusive de l'employeur
b) à l'ex compagnon/conjoint autre chose que ce qui est mentionné dans le dispositif du jugement.
Mais vous pouvez évoquer votre problème à votre employeur afin qu'il en tienne compte si

c'est possible.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés